



Principes de fonctionnement des Noëlies

I. Ethique, missions et grands principes de fonctionnement

Les Noëlies ont été créées en 2002 sur une initiative conjointe du Conseil Régional, de l'Église catholique et de l'Union des Églises protestantes d'Alsace, dans le but de proposer des concerts et des animations de qualité sur l'ensemble du territoire alsacien durant la période de l'Avent. Outre la qualité artistique des manifestations culturelles proposées, les Noëlies s'attachent aussi à défendre des valeurs d'échange et de partage liées aux traditions de Noël en Alsace.

Les concerts, très largement pris en charge financièrement par les Noëlies, sont gratuits pour le public. Un plateau circule néanmoins à l'issue du spectacle ou durant l'entracte. Cette participation volontaire du public est intégralement perçue par les Noëlies afin de prendre en charge une partie de ses coûts.

Un moment de chant participatif du public est sollicité auprès des artistes invités. Ils choisissent les morceaux qu'ils souhaitent faire chanter au public dans une liste restreinte fournie par les Noëlies.

Occasionnellement, les Noëlies sont ouvertes à des projets d'arts visuels pour lesquels il n'y a pas de dossier de candidature à remplir.

II. Critères de sélection des projets (artistes et communes)

Début mars, une commission thématique émet une expertise permettant d'éclairer les choix de la direction et du conseil d'administration des Noëlies.

Cette commission juge chaque proposition en prenant en compte les critères suivants :

- Son adéquation avec le projet global des Noëlies, notamment sur la transmission du sens et des traditions de Noël,
- les potentialités artistiques mises en jeu,
- l'adéquation entre le projet et les moyens financiers et artistiques mis en œuvre,
- l'originalité du projet par rapport aux programmations antérieures des Noëlies,
- les dates d'exploitation possibles du spectacle,
- le coût du concert ou spectacle et des frais annexes y afférent.

La commission porte en outre un regard particulier :

- aux projets qui se démarqueront de la création habituelle de la formation (caractère exceptionnel dans le parcours de l'ensemble musical)
- aux projets portés par des ensembles implantés en Alsace
- aux actions menées vis-à-vis de publics spécifiques

Au cours du mois de mars, les Noëlies préviennent les formations du fait qu'elles sont ou non retenues.

Les Noëlies recherchent ensuite les villes partenaires et établissent la programmation en fonction des dates de disponibilité des spectacles, des lieux, des nécessités techniques.

Les Noëlies (organisateur) rédigent un contrat de cession de spectacle avec les ensembles musicaux (producteur). Ce document contractuel définit les œuvres interprétées, la distribution, les lieux dates et heures des concerts, les périodes de répétition *in situ*, les frais d'approche et défraiements auxquels les formations peuvent éventuellement prétendre, les modalités de paiement, les conditions techniques de réalisation de la manifestation

La communication

Elle est réalisée par les Noëlies dans le respect de la documentation qui lui est remise par la formation musicale. Les photographies et illustrations sonores devront être fournies « libre de droit » et seront accompagnées des mentions obligatoires à faire apparaître.

Les Noëlies réalisent un programme général et fait un travail de relation avec la presse pour assurer une couverture médiatique de l'ensemble des concerts,

La communication locale est assurée par les communes d'accueil.

III. A l'attention des formations artistiques

Qui peut faire acte de candidature ?

- Des formations musicales, ensembles vocaux ou instrumentaux, français ou étrangers, professionnels ou amateurs, constitués en association ou en société, désireux d'intégrer pour au minimum deux concerts, la programmation des Noëlies avec un projet artistique spécifique en relation avec le temps de l'Avent.
- Des compagnies de théâtre professionnelles désireuses de proposer des soirées de contes et des lectures en rapport avec la période de Noël.

Comment faire acte de candidature ?

La candidature se fait grâce au formulaire type téléchargeable sur notre site. Elle est à envoyer par courrier ou par Mail aux Noëlies, accompagnée des pièces jointes nécessaires avant le 1^{er} mars de l'année de l'édition des Noëlies à laquelle les formations souhaitent participer.

Ne sont pris en compte que les projets qui auront fait l'objet d'une candidature selon cette procédure.

IV. A l'attention des communes d'accueil

Les communes alsaciennes qui souhaitent recevoir un concert ou une manifestation des Noëlies doivent nous en faire part durant le premier trimestre de l'année en indiquant l'église pressentie pour le concert ainsi que les dates de disponibilité du lieu en évitant de mettre le concert des Noëlies en concurrence avec d'autres manifestations culturelles ou festives. Un formulaire à l'usage des communes est en ligne sur notre site.

Les frais artistiques du concert ainsi que les frais liés à l'hébergement et au voyage des artistes sont intégralement pris en charge par les Noëlies.

Les repas pris sur place sont à la charge des communes (organisation et financement). Lorsqu'il s'agit d'une maîtrise ou d'un chœur de jeunes, un logement chez l'habitant peut toutefois être sollicité auprès des villes. Le détail des frais à la charge des communes leur est préalablement communiqué par les Noëlies dans le respect des conditions des contrats de cession que nous signons avec les artistes.

Au cours du mois d'avril, les Noëlies prennent contact avec les communes pour leur faire une proposition de concert.

Les communes s'engagent en outre :

- à promouvoir localement le concert par tous les moyens possibles (bulletins, communiqués de presse, paroisses, calendriers des manifestations, réseaux locaux de tv...) en apposant le logo des Noëlies et en faisant apparaître la mention « Concert donné dans le cadre des Noëlies ». Un certain nombre d'exemplaires du programme complet des Noëlies (encart Dernières Nouvelles d'Alsace) est remis à chaque commune pour assurer la promotion locale du concert. Des affiches Noëlies avec bandeau reprenant les informations du concert accueilli leur sont aussi remises ainsi que des photos, dossiers de presse et autres documents dont les communes pourraient avoir besoin pour leur communication locale,
- à prendre en charge d'éventuels coûts de mise à disposition de l'église et de chauffage de celle-ci en tenant compte des périodes de répétitions *in situ* et de concert,
- à faciliter les relations avec la paroisse accueillant le concert,
- à faciliter l'accueil technique des concerts (intervention éventuelle d'ouvriers municipaux) à définir selon la fiche technique du concert,
- à fournir aux Noëlies la liste de leurs invités une semaine avant le concert pour pouvoir procéder à la réservation des places. Il n'y a en règle générale pas de réservation pour le public (accueil dans la limite des places disponibles).

Tous ces éléments sont consignés dans une convention de partenariat culturel établie entre les communes d'accueil et les Noëlies.

V. A l'attention des crèches

Afin que votre crèche soit répertoriée dans le Sentier des crèches d'Alsace, il est nécessaire de faire acte de candidature en adressant un mail à accueil@noelies.com ou via notre formulaire de contact sur le site internet. Il est important de préciser les coordonnées de la personne contact ainsi que les raisons qui vous font penser que la crèche est remarquable et nécessite de constituer une étape du Sentier des crèches d'Alsace. Vous serez ensuite contacté par les Noëlies.